

Dossier White Star – HiH : problème d’affiliation – K. A. B

Le Comité de Contrôle LFH est composé de Mr. G. T. (siégeant seul comme président faisant fonction en application de l’article 7.5 du Règlement d’Ordre Intérieur de la LFH, vu l’urgence).

Sont également présents :

Mr K. A. B. (Joueur)

Mr I. A. B. (Papa du joueur)

Mr Q. N. (représentant le White Star avec procuration).

LES FAITS

Le Joueur K. A. B. est affilié au club d’HOEG depuis le 2 août 2018. Le 8 septembre 2019, K. B. s’apprête à jouer son premier de la saison avec le club d’HOEG, sur le terrain d’Embourg. N’ayant pas son matériel de gardien, il décide de ne pas participer à la rencontre, et quitte même immédiatement les installations d’Embourg. L’équipe d’HOEG joue cette rencontre sans gardien. Cependant, la feuille de match n’a pas été modifiée et K. B. figure sur cette feuille de match en tant que gardien.

Suite à une discussion avec le club d’HOEG, K. B. décide de changer de club et voudrait jouer au White Star. Cependant, le règlement ne permet pas de jouer dans deux clubs différents au cours de la même saison.

PROCEDURE

K. B. sollicite le comité de contrôle afin de faire annuler sa participation au match 9450, et ainsi faire reconnaître son droit de jouer cette saison pour le White Star.

LE JUGEMENT

Le club d’HOEG ne s’est pas opposé au transfert de K. B., et a confirmé qu’il n’avait pas joué le match à Embourg. Cela a également été confirmé par le coach de l’équipe d’Embourg et par un des arbitres de la rencontre, Mr. R.

Dans le rush et l’énervement avant la rencontre, personne n’a songé à demander aux arbitres de l’enlever de la feuille de match.

S’agissant manifestement d’une erreur administrative, le CC est d’avis que l’on peut considérer que K. B. n’a pas participé à une quelconque compétition avec le club D’HOEG, et que rien ne s’oppose à ce qu’il participe avec le White Star à toutes les compétitions pour lesquelles il est qualifié.

Pour autant que de besoin, le CC attire l’attention sur la date d’affiliation de K. B. au White Star (16/9), qui implique qu’il ne pourra pas participer à une rencontre de Belgian League.

PAR CES MOTIFS

Le Comité décide :

Que K. B. A. peut participer avec le club du White Star à toutes les compétitions pour lesquelles il est qualifié.

Frais de dossier : néant

Date : 11/10/2019